

INFORMATIONS PRATIQUES

- La rentrée scolaire
- Le cinéma Jean Dujardin
- La recyclerie

LE DOSSIER

Le Service Hygiène, Salubrité et Environnement

Retours en images

Lesparre Solidaire

Agenda

N°28



Com' esparre médoc

Magazine municipal d'informations / Septembre - Octobre 2017



Magazine municipal d'informations édité par la Ville de Lesparre-Médoc

37, cours du Maréchal de Lattre de
Tassigny

33340 Lesparre-Médoc

Tel. : 05.56.73.21.00 - Fax : 05.56.41.86.83

Email : contact@mairie-lesparre.fr

Horaires :

Du lundi au vendredi

08h30 à 12h30 et 14h00 à 17h00

Directeur de publication :

Guiraud Bernard

Rédaction et coordination :

S. Messyasz, D. Fernandez, D. Hue, I.

Musetti, M. Merillou, J.-C. Daudou, D.

Charlier

Conception : Mairie de Lesparre

Impression : Laplante - Mérignac

Crédits photos :

Ville de Lesparre-Médoc, CCAS,

Photoclub Lesparre

Tirage : 3 400 exemplaires

Dépôt légal : à parution

ISSN 2494-1077

PRATIQUE

Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS)
05.56.73.21.00

Police Municipale
05.56.73.21.00

Communauté de Communes Médoc Cœur de
Prequ'île
05.56.41.66.60

Clinique Mutualiste de Lesparre-Médoc
05.56.73.10.00

SAMU
15

Gendarmerie
17 ou 05.56.73.46.70

Pompiers
18 ou 05.56.73.40.11

SOMMAIRE

3

ÉDITO

4-5

RETOUR EN IMAGES

6

TRAVAUX EN VILLE

7

INFORMATIONS PRATIQUES

8-9

DOSSIER

10

INFORMATIONS PRATIQUES

11

CULTURE

12

TRIBUNE LIBRE

13

LESPARRE SOLIDAIRE

14

LA VIE SPORTIVE

15

INFORMATIONS PRATIQUES

16

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Envie
de découvrir la Ville ...

... des démarches
administratives à faire ...

... les événements
phares de la Ville ...



Flashez
sur Lesparre-Médoc
et rejoignez notre page Facebook



VilledeLesparre



Chères Lesparraines, Chers Lesparraains,

La rentrée qui vient à peine de s'achever a été marquée par des faits importants pour la Ville.

Tout d'abord, suite à la catastrophe qui aura touché nos amis des îles d'Outre-Mer françaises, le Conseil Municipal a souhaité venir en aide aux sinistrés au travers d'une subvention aux collectivités de St-Martin et St-Barthélémy. Ces aides devraient participer à la reconstruction des bâtiments communaux, voirie, écoles etc...

Dans le même temps, nous avons souhaité, dans le cadre d'une délégation de Service Public (DSP) pérenniser l'activité de notre cinéma municipal « Jean Dujardin ».

Une nouvelle entreprise a été choisie. Il s'agit de la société CTC, basée dans le Médoc, à Sainte-Hélène, qui maintiendra des tarifs identiques et développera une programmation de qualité, des services et des prestations à la hauteur de notre salle.

D'autre part, la revitalisation que j'ai souhaitée pour notre centre-ville avance.

Le plan de ravalement des façades de la rue Jean-Jacques Rousseau est en cours. Plusieurs dossiers sont parvenus en mairie, ce qui va permettre aux propriétaires riverains de rénover les façades de leurs immeubles en bénéficiant d'une subvention municipale.

La dernière délibération prise en conseil concernant le contrôle des locations sur la ville se met en place.

A compter du mois de janvier 2018, tous les propriétaires souhaitant louer ou relouer leur bien, devront nous contacter afin que notre service dédié puisse visiter et homologuer leur appartement. Cela évitera les agissements des marchands de sommeil et permettra une remise à niveau du parc locatif proposé sur notre commune.

Des travaux ont été également effectués, ces dernières semaines au cimetière de Lesparre dans le but d'embellir et de permettre l'accessibilité aux familles qui souhaitent aller visiter leurs défunts dans de meilleures conditions. Une attention particulière a été portée sur la propreté, tant pour le cimetière de Lesparre que celui de St-Trélody.

Nous investissons encore, et pourtant cela risque de devenir compliqué pour la collectivité.

Les subventions qui ont baissé depuis des années, les contrats aidés qui ne le seront plus, disparition de la taxe d'habitation, sont autant de nouvelles qui nous inquiètent au plus haut point ! Ces mesures drastiques ont été prises sans aucune concertation avec les élus. Ensuite une violence dans le temps, puisque nous l'avons découvert en juin lors des renouvellements des contrats de type CAE ou CUI ne seraient plus aidés ! Cette violence envers les collectivités quant à la rapidité de la décision s'accompagne de violence envers les personnes qui se trouvent dans cette situation de non- renouvellement et de précarité alors que rien ne le laissait entrevoir !

Cela engendre des situations d'urgence, également au sein des associations tel que le SAM Omnisports, qui employait une personne réalisant secrétariat, comptabilité et gestion administrative ou des Amis de la Tour qui également employait un personnel qualifié afin d'assurer la visite et la valorisation du monument.

J'espère qu'au regard des pressions effectuées par les élus, le gouvernement reviendra sur ces décisions plus qu'hasardeuses !

Enfin je voudrais terminer en remerciant tous les bénévoles, qui ont donné sans compter cette saison, pour organiser des manifestations de qualité dans notre cité. Le public était au rendez-vous, la Culture aussi.

Merci à toutes et à tous.

Bernard Guiraud

Bernard Guiraud

Maire de Lesparre-Médoc

Vice-président de la Communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

Vice-président de Pays-Médoc

Retour en images

☀ Mercredi 21 juin 2017



Fête de la Musique



☀ Samedi 29 juillet 2017



Inauguration de l'Esplanade André Degreef



☀ Les 21 et 22 juillet 2017



22^{ème} édition du Festival Jazz à la Tour



☀ Dimanche 30 juillet 2017



Élection Top Model Médoc



☀ Vendredi 4 août 2017



Remise des prix du
Concours des Maisons Fleuries



☀ Les 4, 5 et 6 août 2017



Exposition Fossiles et
minéraux



☀ Les 4, 5 et 6 août 2017



67^{ème} édition de la
Foire aux Vins



☀ Samedi 19 août 2017



Les Médiévales 2017



Travaux en ville

Éclairage public

Des économies significatives

A chaque projet neuf et concernant l'éclairage public, la Ville suit les préconisations liées aux économies d'énergie en installant des lampadaires à leds.

Les derniers installés sont ceux de la rue Saint-Exupéry (notre illustration).

Leur installation engendre une économie de 40% de la facture de l'éclairage public sur les secteurs intéressés.

De plus, à compter de 1 heure du matin, la source de lumière est réduite de moitié. Ce qui concilie, à la fois, les besoins en matière de sécurité et la nécessité des économies d'énergie.



À Saint-Trélody



Après la démolition de l'immeuble Lespoux que la mairie avait acheté pour aménager le carrefour de la place Saint-Clair et de la rue Edouard Branly, la visibilité est dégagée ; améliorant la sécurité routière dans cette partie ci de la commune.

En effet, cette démolition a permis de doubler le cône de visibilité. Celui-ci passe de 4 mètres à 8 mètres.



Travaux au cimetière

Cimetière de Lesparre - Rue Brigade Carnot



La deuxième tranche des travaux du cimetière de Lesparre est terminée.

ATTENTION

Les caveaux abandonnés et les concessions échues vont être reprises par la Municipalité en fin d'année.

Les familles ont toujours la possibilité de se manifester auprès du Pôle d'Administration Générale de la Mairie pour mettre un terme à la reprise de leur emplacement.

Aménagement de la RD 1215



Le début des travaux de la 1^{ère} tranche de l'aménagement de la RD 1215 est programmé à la mi-octobre.

Ils concernent la section de la route de Bordeaux comprise entre le rond-point Coeur de Presqu'île et la rue André Lafittau.

Une circulation, en alternat par feu, sera gérée par l'entreprise adjudicatrice.

Alors que tous les commerces riverains resteront accessibles, des déviations seront mises en place pour les poids lourds et les cars de ramassage scolaires.

BON À SAVOIR

JE DONNE MON SANG, JE SAUVE DES VIES !

Prochaine collecte de sang :

Jeudi 2 novembre 2017 - Espace François Mitterrand



ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG

La rentrée scolaire 2017-2018



La rentrée des classes marque de son empreinte la fin des douceurs de l'été et annonce les rigueurs des trimestres à venir.

A cet instant et en ce lieu, rappelons-nous que l'école de la République, c'est l'école de tous et pour tous. Elle incarne

nos aspirations de Liberté, d'Egalité et de Fraternité. Elle est le terreau qui permet à nos jeunes pousses de germer et devenir des adultes responsables et ouverts sur le monde.

Cette année nos écoles maternelles ont accueilli 186 élèves et les écoles élémentaires 290 élèves. A

noter que l'Education Nationale a étendu le dispositif « plus de maitres que de classes » aux deux écoles élémentaires de notre ville afin d'accompagner au mieux les élèves en difficultés.

Les rythmes scolaires calés sur une semaine à 4 jours et demi depuis l'instauration des NAPS sont maintenus et le vendredi après-midi est donc toujours consacré sur notre ville à des activités de découvertes sportives, culturelles, citoyennes et solidaires.

La municipalité souhaite assurer une qualité constante des bâtiments scolaires. Pour cela, nos agents techniques et des prestataires ont assuré tout l'été les travaux sur nos écoles. Outre les indispensables travaux d'entretien et d'aménagement et maintenance informatique, l'accent a été mis cette année sur

la réfection des sols de certaines classes, des escaliers et de l'isolation phonique du réfectoire de l'école Pierre et Marie Curie. Chaque année, la ville prévoit d'affecter un budget conséquent pour entretenir et améliorer notre patrimoine scolaire et ainsi assurer le meilleur environnement de travail

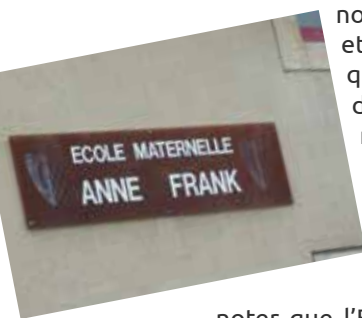
pour tous. Cette année la somme de 55 368 € a ainsi été affectée à cette action.

A noter que, de plus, des budgets de fonctionnement sont attribués par la municipalité à hauteur totale de 55 000 €, mis à disposition des enseignants de manière proportionnelle pour chaque école afin de proposer du matériel et des actions adaptés aux apprentissages des élèves.

L'intervention de la ville pour les écoles, c'est aussi un grand nombre d'agents de la collectivité qui agissent auprès des enseignants ou bien dans l'encadrement des accueils périscolaires, Naps et restauration. La suppression des emplois aidés par l'Etat est au cœur des préoccupations de l'équipe municipale qui souhaite pouvoir maintenir les ratios en personnel dédié en particulier aux écoles.

Comme l'an passé, une attention particulière sera portée, en coordination avec notre restauration centrale, sur l'alimentation des enfants. A noter que la municipalité a pris, cette année, la décision de ne proposer qu'un menu unique équilibré afin de respecter une équité indispensable au vivre ensemble entre les enfants fréquentant la cantine des écoles publiques de la ville. La sensibilisation entamée l'année dernière concernant la réduction et la gestion des déchets sera bien entendu poursuivie dans l'intérêt de tous.

Bonne année scolaire à tous.



Dossier

Service Hygiène, Salubrité et Environnement (SHSE)

Un permis de louer en 2018

La lutte contre l'Habitat indigne est devenue depuis quelques années une préoccupation nationale. Le logement constitue aujourd'hui une véritable source d'inquiétude pour de nombreux foyers. En 2016, on dénombre plus de 420000 logements indignes en métropole dont une part non négligeable concentré dans les villes moyennes et les territoires ruraux. En Gironde, ce sont 387 signalements d'Habitat indigne traités par l'ensemble des acteurs dont 70 concernant l'arrondissement de Lesparre-Médoc. Néanmoins, cette situation n'est pas une fatalité et la résorption de ce phénomène n'est possible qu'en mobilisant des politiques de proximité et en ayant un engagement fort. Afin de renforcer les moyens d'actions des collectivités locales dans la lutte contre l'Habitat indigne, la loi ALUR entrée en vigueur en 2014, apporte un nouveau dispositif local permettant la mise en place d'un régime d'autorisation préalable de mise en location. L'objectif étant de soumettre la mise en location d'un bien à une autorisation préalable et d'en permettre la vérification avant sa mise à disposition sur le marché.

Dans ce contexte et afin de répondre aux enjeux que représente la lutte contre l'Habitat indigne en termes de santé, de salubrité publique, de qualité de vie et d'intégration sociale, la municipalité a fait le choix de mettre en place ce dispositif.

Vous êtes propriétaire d'un logement que vous louez ou que vous souhaitez louer, qu'est ce qui va changer pour vous ?

À partir du 1er janvier 2018 la mise en location d'un logement sur la commune de Lesparre-Médoc sera subordonnée à la délivrance d'une autorisation communale.

Mes biens en locations sont-ils concernés par cette mesure ?

Sont concernés par le permis de louer, toutes les locations à usage de résidence principale soumises à la loi du 6 juillet 1989, vides ou meublées. Seule la mise en location ou la relocation d'un logement sont visées.

Le contrat de location en cours, la reconduction de bail, ou l'avenant au contrat ne sont pas soumis à cette obligation.

Comment faire ma demande d'autorisation préalable ?

Retrait du dossier de demande :

La requête d'autorisation préalable devra se faire via un formulaire CERFA directement auprès du service Hygiène, Salubrité, Environnement, en téléchargement sur le site internet du gouvernement ou de la commune, par envoi courrier ou par email sur simple demande.

Elle devra être établie par le(s) bailleur(s) ou leur mandataire.

Dépôt de la demande d'autorisation :

Les demandes devront être retournées au service hygiène, salubrité et environnement, soit par courrier recommandé avec accusé de réception, soit directement en mairie. Un récépissé de dépôt de demande vous sera alors remis ou transmis par courrier après réception de ce dernier.

En cas de dossier incomplet, celui-ci ne sera pas accepté et fera l'objet d'un retour. Aucun récépissé ne vous sera fourni. Il vous faudra compléter votre demande avec les informations manquantes pour que celui-ci puisse être pris en compte.

Une fois ma demande enregistrée que se passe-t-il ?

Modalités de contrôle préalable à l'autorisation :

Suite au dépôt de votre demande d'autorisation, une visite de contrôle sera organisée dans le logement afin de s'assurer de l'authenticité des informations fournies et de sa conformité aux exigences de sécurité et de salubrité. Cette dernière se fera sur rendez-vous et donnera lieu à un rapport de visite établi en fonction des éléments visibles, déclaratifs et disponibles au jour du passage du technicien.

Notification de l'obtention d'autorisation ou de son refus :

Au plus tard un mois à compter du dépôt du dossier complet, la décision vous sera notifiée, par courrier recommandé avec accusé de réception.

Ma demande d'autorisation est acceptée. Qu'est-ce que cela implique ?

Votre logement satisfait aux exigences de sécurité et de salubrité en matière d'habitation. À ce titre, il ne semble pas pouvoir porter atteinte à la santé et à la sécurité des futurs occupants. Vous pouvez alors louer votre bien en annexant la décision d'autorisation au contrat de bail.

L'autorisation devra être renouvelée à chaque relocation. Attention cette dernière deviendra caduque s'il apparaît qu'elle n'est pas suivie d'une mise en location sous 2 ans. Il vous faudra alors renouveler votre demande.

En cas de changement de propriétaire du logement à titre gratuit ou onéreux, l'autorisation en cours de validité devra être transférée au nouveau propriétaire. Cette démarche devra se faire via une déclaration de transfert auprès du service hygiène, salubrité et environnement.

Ma demande est refusée ou soumise à condition. Que dois-je faire ?

Dans ce cas, c'est que votre logement est susceptible de porter atteinte à la sécurité des occupants et/ou à la salubrité publique. Il vous sera donc interdit de mettre votre bien en location sans avoir pris les mesures nécessaires à sa remise aux normes. La notification de refus précisera la nature des travaux ou aménagements prescrits pour satisfaire aux exigences de sécurité et de salubrité. Il vous appartiendra de demander une contre visite, une fois les travaux terminés, afin d'obtenir votre autorisation.

Cette décision de refus sera transmise aux organismes d'aides au logement, aux services fiscaux et fera l'objet d'une inscription à l'observatoire des logements indignes.

Je décide de louer mon bien malgré le refus d'autorisation. Quels sont les risques ?

Le fait de mettre en location un logement sans avoir au préalable déposé une demande d'autorisation ou en dépit d'une décision de rejet est sanctionné par une amende pouvant aller jusqu'à 15000€ suivant la gravité de la situation. Le montant de l'amende est intégralement versé à l'ANAH. De plus, les droits des aides au logement pourront être refusés ou suspendus.

CONTACT :

Service Hygiène, salubrité et environnement
Mme Aurélie BARRAULT – 05.56.73.21.00
Mail : contact@mairie-lesparre.fr

Pour lutter contre l'Habitat indigne et les problèmes de salubrité, la municipalité a mis en place le service hygiène, salubrité et environnement.

Le service est piloté par Madame Aurélie BARRAULT, avec le concours de Monsieur Jean-Pierre PEDRON, agent de police municipale. Il est placé sous la responsabilité de Madame Jacqueline SCOTTO, Adjointe au Maire.



Ce service a pour mission de rechercher les causes d'indécence ou d'insalubrité du logement et faire le nécessaire pour que le propriétaire y remédie dans les meilleurs délais. À cet effet, le service peut recevoir des plaintes d'administrés par courrier ou messages électroniques.

EN CAS DE DÉSORDRE DANS VOTRE LOGEMENT COMMENT AGIR ?

- Contacter votre propriétaire par lettre recommandée pour lui signaler le mauvais état du logement et lui demander d'effectuer les travaux nécessaires
- Contacter le SHSE à défaut d'exécution volontaire par votre propriétaire. N'hésitez pas à signaler vos conditions d'habitat. En fonction de la nature des désordres, de leur gravité, une procédure particulière pourra être mise en place.

Dans presque tous les cas, les plaintes font l'objet d'une visite du logement. À l'issue, si la situation le nécessite, le SHSE met en place une médiation avec le propriétaire afin que ce dernier se conforme aux prescriptions réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité.

Toutefois, quand le logement présente un danger pour la santé et la sécurité des occupants et que le propriétaire n'est pas coopérant, le SHSE peut alors engager des procédures plus contraignantes en faisant intervenir les pouvoirs de police du préfet par le biais de l'ARS ou encore transmettre le dossier au procureur de la République.

La lutte contre l'habitat indigne

Il est à noter que si les propriétaires sont tenus d'assurer un logement décent et salubre à leurs locataires, il convient néanmoins de rappeler les responsabilités des **occupants qui doivent assurer un entretien courant et les menues réparations** énumérées dans le décret du 26 août 1987.

QUELQUES PRINCIPES D'HYGIÈNE

Afin de préserver la qualité de l'environnement du logement et la santé de ses occupants, le SHSE recommande de respecter les principes d'hygiène suivant :

- L'atmosphère du logement est confinée et accumule un certain nombre de polluants (fumée de cigarette, gaz de combustion....). Il est donc recommandé d'aérer quotidiennement son logement le plus longtemps possible (y compris en ville) afin de renouveler l'air et d'éviter le développement des moisissures et l'humidité.
- Pour les mêmes raisons il est recommandé d'assurer un nettoyage des bouches d'aération tous les 6 mois.
- Afin d'éviter la prolifération de blattes, rats et autres nuisibles il est aussi nécessaire d'assurer un nettoyage régulier du logement et d'évacuer régulièrement les ordures ménagères et autres détritiques.

POUR TOUTES QUESTIONS, CONTACTEZ :

Service Hygiène, salubrité et Environnement

Mairie de Lesparre-Médoc
Madame Aurélie BARRAULT
37 cours du Maréchal de Lattre de Tassigny
33340 Lesparre-Médoc
Tel : 05.56.73.21.00
Mail : contact@mairie-lesparre.fr



Agence Départementale d'information sur le logement 33 (ADIL)

Permanences à la CDC Médoc Cœur de Presqu'Île
(10 Pl. du Maréchal Foch, 33340 Lesparre-Médoc)
Les 1^{ers} et 3^{èmes} jeudis du mois de 14h15 à 17h00

Pole de Lutte contre l'Habitat Indigne 33 (PDLHI33) Service de l'ADIL

105 Avenue Emile Counord
33300 Bordeaux
Tel : 05.57.10.09.10

Informations pratiques

Le Cinéma Jean Dujardin change d'exploitant

Et passe en délégation de service public à compter du 1er novembre 2017

Notre cinéma municipal « Jean Dujardin », était géré par convention avec la société ARTEC, depuis 1992. Or, cette société exploitante a dénoncé cette convention en juin 2016. Les délais de procédure ont semblé trop courts à la collectivité pour lancer une délégation de service public et ont conduit la Ville à signer une convention d'un an avec Artec pour assurer la continuité du service public.

Par délibération du 2 juin 2017, le conseil municipal avait acté le principe d'une délégation de service public pour l'exploitation du cinéma Jean Dujardin et, dans le même temps avait lancé un marché public dont la remise des plis était fixé au 31 juillet 2017.

Trois candidats ont soumissionné. L'un d'entre eux a été éliminé faute d'avoir joint les pièces administratives obligatoires. Restaient donc deux candidats en lice ARTEC et CTC.

Après analyse, le 14 septembre dernier, la commission de délégation de service public s'est réunie pour attribuer l'exploitation du cinéma à la société CTC domiciliée à St-Hélène. Le nouveau délégataire en prendra la gestion le 1er novembre 2017.

Les dirigeants de cette entreprise médocaine exploitent déjà la salle du Haillan et s'apprêtent à gérer celle de Coutras. Spécialiste des projections en plein air, CTC est également partie prenante du festival du cinéma de Pauillac.

Selon le cahier des charges, CTC va reprendre le personnel existant et verser une petite redevance annuelle à la Mairie. Elle va également proposer une programmation de qualité, agrémentée par des diffusions d'opéras, pièces de ballets ou de théâtre ; en direct ou en léger différé.

Le service culturel a également demandé au délégataire de maintenir les principaux rendez-vous comme celui du 1^{er} lundi de chaque mois, dont le cœur de cible est le public du 3^{ème} âge.

Voici la grille tarifaire à compter du 1er novembre 2017 et votée en conseil municipal du 28 septembre.

Libellé	Tarif
Tarif plein	7,00€
Tarif réduit	6,00€
Tarif plein 3D	8,00€
Tarif réduit 3D	7,00€
Tarif 18h00	5,00€
Tarif mercredi	5,00€
Tarif -16 ans	4,00€
Tarif scolaire	4,00€
Ecole au cinéma	2,40€
Collège au cinéma	2,50€
Comité d'entreprise	5,00€
Séance spéciale	6,00€
Carte 10 places	55,00€
Tarifs « Opéra-Théâtre »	
Tarif plein	15,00€
Tarif réduit	10,00€
Tarifs « Ciné-conférence »	
Tarif plein	9,00€
Tarif réduit	8,00€
Tarif groupe	6,00€



Cinéma Jean Dujardin

Les services techniques ont réalisé des nouveaux panneaux d'affichage

La rentrée culturelle



LA GRÈCE ET LA SALLE MOLIERE AU CŒUR DE LA NOUVELLE SAISON CULTURELLE

La saison culturelle 2017-2018 a brillamment commencé par une soirée qui s'est déroulée dans la salle Molière du CALM, le 8 septembre dernier.

Pour illustrer la volonté du service culturel d'ouvrir le public à la Culture dans le sens le plus large du terme, la municipalité avait choisi de produire un spectacle inscrit dans les Scènes d'Été 2017 « LE CONCERT TOC » : prouesse d'un duo apparemment burlesque et chargé de symbolique, notamment sur la vieillesse.

entendu le partenariat renouvelé avec le théâtre bordelais des Salinières font que cette saison s'annonce éclectique, riche et colorée ; volontairement tournée vers un public jeune, notre cœur de cible pour les années à venir.

Dans cette programmation, vous retrouverez également la journée co-organisée avec la bibliothèque intercommunale. Elle aura pour thème LA GRÈCE et sera émaillée d'animations musicales et culturelles qui ouvriront aux petits et grands, un volet découverte de ce beau pays de l'Europe du Sud.



Avant le spectacle, le maire, Bernard Guiraud avait présenté la brochure culturelle regroupant les rendez-vous qui vont émailler la vie de notre Cité jusqu'à l'été prochain. Annonçant que le fil conducteur de cette saison serait la Grèce, le premier magistrat a laissé ensuite la parole à son adjointe qui a listé les grandes lignes de la programmation; en insistant sur les nouveautés de la saison.

Une montée en puissance de représentations musicales avec, notamment le concert de piano classique et un récital d'Axel Lenarduzzi, le 23 novembre 2017 ; le concert du Nouvel An qui va se déplacer de l'Espace F. Mitterrand vers la salle Molière ou encore « La flûte invisible » qui sera interprétée, dans cette même salle.

Les prix d'entrée sont étudiés (et votés en conseil municipal) pour permettre au public d'accéder à ces manifestations ; sans qu'il soit ici question de sélection par l'argent.

Deux ciné-conférences, au cinéma Jean Dujardin et à l'accès libre, trois afterworks en coproduction avec Music'Action en Médoc, dont un sur le parvis de la Gare pour toucher le public qui descend du train, le vendredi, veille de week-end et bien



Par ailleurs, attendu depuis de nombreux mois, le projet Culturel de la Ville jusqu'à la fin de cette mandature est écrit. Il est en phase d'amendement et de relecture pour devenir un document de référence qui va guider les élus, les partenaires et les intervenants jusqu'en 2020.

Enfin, il faut encore savoir que la Ville de Lesparre-Médoc est en cours de démarche avec l'IDDAC pour faire labelliser la salle Molière, du CALM, en tant que « P'tite Scène de la Gironde ».

Si cette action se concrétise par la signature d'une convention liant la commune à l'IDDAC pour trois ans, la salle Molière sera la seule P'tite Scène du territoire de Saint-Médard en Jalles à la Pointe de Grave. Le service culturel a été convié ces derniers jours, à assister à une réunion-bilan de la saison passée dans le but de s'informer et surtout de concrétiser cette envie de s'inscrire dans ce dispositif départemental dont l'objectif principal est de donner vie à des scènes émergentes et délocalisées de la Métropole.

Tribune Libre

Groupe de la majorité : La Liste !

Après le décès de Jacques Boullier et la démission de Thierry Currel, les cartes ont été rebattues dans l'opposition lesparraïne. Madame Meignié et Mr Le Bredonchel ont accepté leur nomination au sein de l'assemblée municipale. Et c'est ainsi que Michel Le Bredonchel et Tony Lambert se sont unis pour devenir le groupe «Lesparre Citoyen»; «Autrement la Ville» ne possède plus que trois membres : MM. Meignié, Fargeot et Alcouffe; Patrick Stora n'étant rattaché à aucun des deux précédents groupes. Par ailleurs, la majorité municipale s'étant officiellement déclarée en un groupe conduit par la première adjointe, Danielle Fernandez, la tribune libre prend donc la configuration que vous découvrirez aujourd'hui.

Dans une première intention, le maire avait proposé aux nouveaux groupes une répartition moins drastique que les textes nous l'imposent, ceci en rognant sur son propre lignage. Mais un différend avec le groupe «Autrement la Ville» qui réclamait un lignage plus important fait qu'aujourd'hui les textes réglementaires sont suivis à la lettre.

En effet et devant une telle attitude, le maire et ses conseillers majoritaires ont décidé d'appliquer à la lettre le règlement intérieur du conseil municipal de la Ville qui stipule à l'article 32, paragraphe 1 «... l'espace dédié à chaque groupe est fonction de sa représentativité au sein du Conseil Municipal.».

Autrement dit, les 4118 caractères disponibles pour l'ensemble des 5 «groupes» sont répartis de la façon suivante : Majorité (23 membres) : 3266 caractères, Autrement la Ville (3 membres) : 426 caractères, Lesparre Citoyen (2 membres) : 284 caractères et pour chaque autre membre de l'opposition : 142 caractères.

Ce nouveau lignage pénalise les groupes en présence mis à part celui de la majorité, ce qui n'était pas notre volonté initiale au sein de cet espace d'expression libre.

Ceci étant et maintenant que vous connaissez les tenants et les aboutissants de la nouvelle structuration de la tribune libre, la majorité veut également porter à votre connaissance qu'elle regrette, également, les remarques récurrentes du même groupe d'opposition concernant le programme d'animations de notre ville dont les ambitions culturelles ne semblent pas à la hauteur de leurs attentes.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la première brochure déclinant la saison culturelle 2017/2018, distribuée en même temps que la présente publication. Proposer des rendez vous culturels réguliers aux citoyens de notre territoire a toujours été l'ambition de l'équipe municipale en place. Vous en découvrirez les thèmes abordés, les diverses prestations et le calendrier de cette saison. Nous ne doutons pas que les amateurs de qualité culturelle ne manqueront pas de répondre présent lors des différentes animations ou prestations et peut-être que nous pouvons même espérer y voir un jour les membres de notre groupe d'opposition qui pourront prendre eux mêmes la mesure du programme proposé. Nous souhaitons à tous les Lesparraïns et Lesparraïnes, une bonne rentrée professionnelle, scolaire sportive et culturelle au sein des services de la ville.

Groupe d'opposition : Autrement La Ville

427 caractères, espaces compris ou comment réduire l'expression de l'opposition à un tweet par trimestre ? Vous comprendrez qu'il est impossible pour «Autrement la Ville» de vous proposer un sujet de réflexion dans les colonnes de Com'Lesparre. Comme nous refusons cette asepsie de la vie politique, retrouvez-nous sur notre blog, où nous publierons désormais une fois par mois : <http://autrementlaville.blogspot.fr>

Groupe d'opposition : Lesparre Citoyen

Le groupe change de visage, mais reste toujours animé par l'intérêt général, avec M. Le Bredonchel. Été achevé 🍷 mais à quand un accès direct à l'océan en vélo ? L'automne + logements insalubres = détresse et isolement 🏠
La mairie «agit» mais la lutte contre l'habitat indigne mérite +

Membre d'opposition : Patrick Stora

Élu d'opposition, je me tiens à la disposition des lesparraïns dans un esprit ouvert, constructif mais vigilant pour l'intérêt de notre ville

Agenda du CCAS

Pour toutes participations aux sorties et animations, merci de vous inscrire auprès du CCAS au 05.56.73.21.00

Tous les ateliers se tiendront à la Villa Louise Michel

OCTOBRE 2017

Lundi 2 octobre 13h15

Concert goûter animé par Guillaume Arsault au Casino de Soulac-sur-Mer. Participation de 4€ par personne. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Lundi 23 octobre 14h00

Atelier chocolat animé par M Aujeau au SAM Omnisports. Participation de 2€ par personne. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

NOVEMBRE 2017

Lundi 6 novembre 14h30

Transport aller/retour pour le ciné-thé

Lundi 13 novembre 11h30

Repas à la Brasserie des Landes (menu moyen : 13€) à la charge des inscrits. Visite des « Grès Médocains » à Listrac et atelier découverte. Participation de 4€ par personne. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Lundi 20 novembre 14h00

Atelier créatif pour la décoration de l'arbre de Noël de la Mairie. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

DÉCEMBRE 2017

Lundi 4 décembre 10h30

Sortie à Leclerc St Médard pour les achats de Noël avec pause déjeuner au restaurant Flunch (menu à partir de 14€) à la charge des inscrits. Départ depuis la Villa Louise Michel

Lundi 11 décembre 14h00

Atelier chocolat animé par M Aujeau au SAM Omnisports. Participation de 2€ par personne. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Vendredi 15 décembre à partir de 10h00

Remise des colis de Noël à l'Espace François Mitterrand pour les personnes de plus de 80 ans et inscrites auprès du CCAS. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Lundi 18 décembre 11h15

Repas spectacle animé par Guillaume Arsault au Casino de Soulac-sur-Mer. Participation de 12€ par personne. Le minibus du CCAS sera mis à disposition pour se rendre sur place.

Les aides pour la rentrée

AIDE POUR LA PRATIQUE DES LOISIRS

Afin de favoriser les Lesparraïnes et Lesparraïns à la pratique d'une activité sportive, culturel ou de loisirs, le CCAS de Lesparre Médoc lance en septembre 2017 un nouveau dispositif. Une allocation de 30€ pourra être accordée, par enfant, une fois par an, pour une seule activité.

Conditions d'attributions :

- Être âgé de 6 à 16 ans
- Pratiquer une activité au sein d'une structure lesparraïne.

LA BOURSE ÉTUDIANT

Sur notre territoire, la poursuite des études implique souvent un déménagement de l'élève vers une grande ville. Une mobilité qui généralement représente un coût financier important pour les familles d'autant plus quand l'élève n'est pas boursier. Afin d'aider les étudiants dans leur projet d'avenir, le CCAS propose une aide financière à l'installation pouvant aller jusqu'à 250€ renouvelable sur 3 ans.

Conditions d'attributions :

- Avoir moins de 23 ans et être titulaire du baccalauréat.
- Justifier d'un déménagement qui nécessite la poursuite des études.

Les repas à domicile

Les repas sont préparés la veille par la cuisine centrale sous l'œil attentif de Véronique Le Bihan, responsable du service municipal. Ils sont livrés en liaison froide, dans des glacières personnalisées.

Durant tout le temps de travail et tout au long de la chaîne, les agents sont soumis aux normes strictes d'hygiène et de sécurité. La collectivité a choisi d'intégrer la méthode « HACCP » qui vise à identifier, évaluer et surtout maîtriser les risques inhérents à l'activité.

Ainsi, en 2010 la cuisine centrale a obtenu l'agrément européen.

Les menus proposés sont équilibrés, ils sont validés à l'avance par une diététicienne.

Dans la mesure du possible, les produits frais sont privilégiés par le biais des producteurs locaux.

La cuisine propose aux personnes âgées des repas tous les midis en semaine et aussi le week-end. Chacun est libre de choisir le ou les jours qui lui conviennent et sans engagement de durée.

La livreuse vide les boîtes hermétiques dans les assiettes ou des ramequins et récupère la glacière.

Le prix du repas a été fixé à 6.16 € depuis le 1/01/2016.

La facturation se fait le dix du mois suivant, elle est à régler directement au Trésor Public de Soulac-sur-Mer.

Pour en bénéficier il suffit de répondre à deux conditions ; avoir 60 ans et plus et habiter la commune.

Pour s'inscrire, directement au CCAS, ou en téléphonant au 05.56.73.21.00.

Ma commune, Ma santé

L'accès à la santé pour tous.

Sur proposition du CCAS, la Ville de Lesparre Médoc s'est inscrit dans l'action « Ma Commune, Ma Santé » proposée par l'association ACTIOM. L'objectif étant de permettre à tous les Lesparraïns de disposer d'une mutuelle complémentaire à moindre coût.

Un certain nombre de Lesparraïns n'ont plus accès à une complémentaire santé ou se couvrent à « minima » par manque de moyens financiers. Or, l'accès à la santé se trouve au cœur des préoccupations de chacun. C'est pourquoi la Ville de Lesparre Médoc a rejoint l'action déjà engagée par de nombreuses communes en adhérant au dispositif « Ma Commune Ma Santé » proposé par l'association ACTIOM.

Cette complémentaire santé est ouverte à l'ensemble des administrés de la commune. Elle repose sur une tarification optimisée. Les personnes possédant déjà une mutuelle pourront aussi bénéficier de conseils de la part de l'association ACTIOM.

Des permanences hebdomadaires pour vous informer sont assurées en mairie.

À VENIR

Arbre de Noël de la commune

Le **mercredi 13 décembre**, le CCAS a donné rendez-vous à tous les enfants de la Ville à la salle des fêtes de St Trélody pour son traditionnel arbre de Noël.

Cette année, le CCAS sera accompagné des élèves de la MFR de Lesparre venus proposer aux enfants d'animer les divers jeux de sociétés.

Une maquilleuse d'Arc Aventure sera également présente pour faire patienter les enfants jusqu'au spectacle « Quand le facteur devient clown » proposé par la compagnie TADEMPROD.

À l'issue de la représentation un goûter de Noël sera offert.

Repas des aînés

Comme tous les ans, le Centre Communal d'Action Sociale offre son traditionnel repas aux aînés de la Ville aux personnes âgées de 70 ans et plus.

Cette année, il aura lieu le **mercredi 7 février 2018** à l'Espace François Mitterrand.

Les inscriptions seront ouvertes du 11 décembre 2017 au 27 janvier 2018 dernier délais.

Sortie à Royan - 18.09.2017



La vie sportive

Le badminton à l'honneur

Lors de l'assemblée du 29 Juin 17 du Comité de Gironde de Badminton (COGIBAD) à Eysines, Dominique MIGNOT Président du club de Lesparre « SAMBAD » a reçu le mérite départemental du COGIBAD pour ses actions menées pour le développement de ce sport en Médoc. Le club affilié depuis 2 ans à la FFBAD réunit 40 badistes et dispose de 2 équipes pour disputer les championnats interclubs.

Le 15 octobre 2017 le club lesparrain recevra son 1^{er} tournoi « Promabad Séniors Mixtes ».

Sigles :

- COGIBAD = Comité de Gironde de Badminton
- FFBAD = Fédération Française de Badminton
- SAMBAD = Sport athlétique Médocain de Badminton



Les sportifs sont rentrés



Le Sport Athlétique Médocain dit le SAM OMNISPORTS est une association loi 1901, regroupant les sections sportives de Lesparre-Médoc. Le Sport Athlétique Médocain regroupe 20 sections sportives pour un total d'environ 1765 adhérents et licenciés pratiquant la compétition ou le sport loisir. Il est géré par un comité directeur.

Chaque section fonctionne de façon décentralisée comme le prévoit le règlement.

Les sections sont administrées par un bureau élu en A.G. de la section. Les statuts des sections sont ceux de l'omnisports.

Installations :

La municipalité et la CDC Médoc Cœur de Presqu'île mettent à la disposition de SAM LESPARRÉ :

- Un court de Tennis couvert
- Deux courts de Tennis extérieurs
- Un terrain de Football
- Un terrain de Rugby
- Un terrain d'honneur avec tribune qui se module suivant les compétitions.
- Deux Gymnases (COSEC qui abrite une salle de Tennis de table, un DOJO et un terrain multisports (Handball, Basket, Badminton, Volley, GRS, etc.)
- Une salle de Musculation
- Un Boulodrome et son club House
- Un Skate Parc.
- Un stand de Tir à PLASSAN

Sections :

- Aïkido
- Athlétisme
- Badminton
- Basket
- Cyclotourisme
- Force athlétique
- Gymnastique
- GRS
- Handball
- Judo
- Karaté
- Pétanque
- Plongée
- Tarot
- Tennis
- Tennis de table
- Tir
- Triathlon
- Twirling baton
- Volley-Ball



Informations pratiques :

Le secrétariat de l'Omnisports se situe au
25 avenue de Bordeaux
33340 Lesparre-Médoc

Ce bâtiment est appelé « Maison des Sports » est également utilisé par l'ensemble des sections.

Le secrétariat est ouvert (sauf exception) :

- du lundi au vendredi : 09h00 à 11h30 et 17h00 à 19h00
- les mercredis et samedis matins sur rendez-vous uniquement

Coordonnées :

- Téléphone : 05.5641.81.99
- Email : sam.lesparre@wanadoo.fr

#RÉA'J

JEUNESSE 33 Gironde

REPÉRER-ACCOMPAGNER

Dans le cadre européen de l'IEJ (Initiative pour l'Emploi des Jeunes), le Département de la Gironde propose depuis plusieurs semaines un dispositif expérimental de repérage et d'accompagnement sur 3 territoires : Médoc, Haute Gironde/ Libournais et Sud Gironde. Cette action vise à aller à la rencontre de jeunes (moins de 26 ans) demandeurs d'emploi, non accompagnés par les structures de l'emploi classiques (Mission Locales, Pôle Emploi etc.) pour réaliser avec eux de façon personnalisée, un point sur leur situation actuelle et imaginer un avenir professionnel. Les professionnels de cette action seront régulièrement présents dans la commune. La participation à cette action est sans engagement et totalement gratuite.

N'hésitez pas à contacter directement la Plateforme MEDOC :
Mme Krawczyk : 05 56 73 30 04 / 06 82 05 57 02
medoc@insup.org

Informations pratiques

Relève des compteurs d'eau

Avis de passage

Nous n'avons pas pu relever votre compteur d'eau car :

☐ Vous étiez absent
☐ Votre compteur était inaccessible

Nous repasserons le entre et

Si vous êtes absent ce jour, merci de nous communiquer votre index sous 24 heures.

■ soit au 05.56.73.30.02
 ■ soit grâce à cette carte (voir au dos)




Les régies eau et assainissement de la Ville de Lesparre-Médoc vous informent que la prochaine période de relève des compteurs d'eau se déroulera dans le courant du mois d'octobre.

Merci de réserver un bon accueil aux agents qui effectueront cette relève.

Une recyclerie pour une nouvelle vie

La recyclerie du SMICOTOM a démarré son activité le 1er juin 2017. Destinée à favoriser la réduction des déchets en développant une économie circulaire et solidaire dans le Médoc, le bâtiment de 500 m², situé à Naujac-sur-Mer, permet de donner une nouvelle vie aux objets en état de servir et dont les propriétaires n'ont plus d'usage.

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Le SMICOTOM rappelle les principaux objectifs de sa nouvelle activité :

- réduire la quantité de déchets sur le territoire pour atteindre l'objectif du , programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés
- développer l'économie circulaire dans le Médoc,
- favoriser l'économie solidaire,
- sensibiliser sur la réduction des déchets à travers la réutilisation et le réemploi.

RECYCLERIE – MODE D'EMPLOI

Les usagers des services du SMICOTOM sont invités à déposer leurs objets dans les déchèteries du territoire. Le SMICOTOM se charge ensuite de leur rapatriement vers la recyclerie et de leur traitement.



QUELS OBJETS SONT CONCERNES ?

- le textile en parfait état (sans trou, sans tâche), propre et plié,
- les chaussures en parfait état (sans trou, sans tâche),
- le linge de maison en parfait état (sans trou, sans tâche), propre et plié,
- la vaisselle, les contenants, les couverts, les poêles, casseroles, faitout, ustensiles...
- le matériel de bricolage et le matériel de jardinage,
- les instruments de musique, les CD, DVD, vinyles, les cassettes vidéo et audio, les jeux vidéo,
- les objets de décoration,
- les articles de sport et de loisirs,
- l'électroménager,
- les jouets et jeux (complets),
- les livres,
- les luminaires,
- le mobilier,
- les appareils multimédias,
- le matériel de puériculture.

A compter du samedi 7 Octobre, la Recyclerie ouvrira ses portes au public de 10h00 à 17h00, et lui permettra d'acheter à tout petit prix, les objets préalablement collectés et reconditionnés.

La Recyclerie accueille le public tous les mercredis et 1^{er} samedi du mois, de 10h00 à 17h00.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

OCTOBRE 2017

Di	1	
Lu	2	Concert goûté à Soulac - CCAS
Ma	3	Café polyglotte (CALM)
Me	4	
Je	5	
Ve	6	
Sa	7	
Di	8	
Lu	9	
Ma	10	
Me	11	
Je	12	
Ve	13	
Sa	14	
Di	15	
Lu	16	
Ma	17	Ciné-Conférence (Cinéma Jean Dujardin)
Me	18	
Je	19	
Ve	20	
Sa	21	
Di	22	
Lu	23	Atelier - CCAS
Ma	24	
Me	25	
Je	26	
Ve	27	
Sa	28	
Di	29	Spectacle Les Vilnavets (Espace François Mitterrand)
Lu	30	
Ma	31	Happy Halloween (Enfants) Raggaloween : Concert Pablo Moses

NOVEMBRE 2017

Me	1	
Je	2	Don du sang
Ve	3	
Sa	4	
Di	5	
Lu	6	Ciné-thé - CCAS
Ma	7	Café polyglotte (CALM)
Me	8	
Je	9	
Ve	10	Afterwork (CALM) avec Mary L'Asterisk
Sa	11	
Di	12	
Lu	13	Sortie à Lustrac - CCAS
Ma	14	
Me	15	
Je	16	
Ve	17	
Sa	18	Journée culturelle (CALM) Kalimera, Vive la Grèce
Di	19	
Lu	20	Atelier - CCAS
Ma	21	
Me	22	
Je	23	Concert classique (CALM) avec le pianiste A. Lenarduzzi
Ve	24	
Sa	25	
Di	26	
Lu	27	
Ma	28	
Me	29	
Je	30	

DÉCEMBRE 2017

Ve	1	
Sa	2	
Di	3	
Lu	4	Sortie à Saint-Médard - CCAS
Ma	5	Café polyglotte (CALM)
Me	6	
Je	7	
Ve	8	Théâtre Les Salinières
Sa	9	
Di	10	La Pastorale des Santons (Église Notre-Dame)
Lu	11	Atelier - CCAS
Ma	12	
Me	13	
Je	14	
Ve	15	Remise des colis de Noël - CCAS
Sa	16	Rallye du Médoc (Plaine des Sports - Centre Ville)
Di	17	
Lu	18	Repas spectacle à Soulac - CCAS
Ma	19	
Me	20	
Je	21	
Ve	22	
Sa	23	
Di	24	
Lu	25	
Ma	26	
Me	27	
Je	28	
Ve	29	
Sa	30	
Di	31	

De nombreuses autres animations viendront compléter ce calendrier.
Pour tout savoir, rendez-vous sur le site internet de la Ville de Lesparre-Médoc



Flashez
sur Lesparre-Médoc
et rejoignez notre page Facebook

